

12 février 2015

La CAP des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts était présidée par M. Gomez (MAAF) et Mme Deana-Coté (MEDDE).

Approbation du règlement intérieur

Échange en pré-CAP : deux ajouts mineurs.

Engagement de parité donné par l'administration (hors règlement intérieur).

Règlement approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal de la CAP du 28 octobre 2014

PV signé et approuvé.

Informations sur les mouvements réalisés

Nominations sur emplois de direction (DATE) = mouvements intervenus depuis la précédente CAP.

Mises à disposition, détachements en France et à l'étranger = idem.

Mouvements réalisés hors cycle de mobilité = hors ministères notamment ou publiés au fil de l'eau (postes en Centrale notamment).

Demandes de mutations

M. Gomez, pour le MAAF, indique que l'administration essaie le plus possible de lever les vacances de poste avant la CAP, au cours de réunions de balayages ; les SV (postes susceptibles d'être vacants) permettent aussi de la souplesse dans la gestion des mutations.

Mme Deana-Coté précise que la filiarisation (les chefs de service ont tendance à prendre des cadres ayant déjà une expérience dans le domaine) n'est pas du tout souhaitée par le MEDDE.

Emmanuel de Guillebon (IGAPS) confirme que dans les services, notamment les DDI, les directeurs sont sous pression et veulent remplacer au plus vite (SV), avec une opérationnalité immédiate (filiarisation). Il met en garde sur les CV des candidats qui s'affichent trop souvent sur le savoir-faire (filiarisation) et n'insistent pas assez sur les capacités (adaptabilité). Il rappelle que la cotation des postes au MAAF résulte d'un regard sur le parcours professionnel (1, 2 et 3) et qu'il ne faut pas la confondre avec la cotation des postes au titre de l'IPF.

La CFDT relève que le problème des mobilités est avant tout quantitatif ; sur chaque poste de A+ publié, il y a beaucoup de candidats. Les perspectives de nouvelles fusions de services vont encore aggraver le problème. S'attaquer seulement aux améliorations « qualitatives » de la gestion des mobilités ne suffira pas.

M. Moulinier, le chef de corps, remarque qu'on aborde à travers ce débat la question de la gestion des parcours ; la mission du CGEDD-CGAAER sur le sujet est en phase d'aboutissement, sur la question quantitative et donc des recrutements (avec la question des périmètres à élargir : collectivités locales et entreprises en premier poste) ; question qualitative car la fusion des corps n'a pas été faite pour filiariser (parcours diversifiés à construire de façon plus pro-active)

La CFDT rappelle qu'il faut également penser à maintenir la spécificité d'un corps d'ingénieur technique et scientifique.

Les représentants du personnel proposent d'examiner les mutations différemment, en se concentrant sur les cas posant question avec des suivis plus personnalisés, permettant notamment, pour les cas les plus emblématiques, que la CAP puisse donner un avis différent de celui du chef de service d'accueil.

L'administration donne son accord pour tester cette méthode lors de la prochaine CAP qui traitera les mutations, en mai/juin.

Examen des mutations

Voici le lien qui conduit sur le tableau des résultats :

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/IPEF_12-02-15.pdf

Il s'avère que la majorité des postes SV se sont avérés non vacants ; par exemple, une candidate ayant reçu 3 avis favorables en première position à cette CAP a dû finalement rester à son poste actuel car aucun des postes SV ne s'est révélé vacant ! Les secrétaires généraux se sont engagés à changer la méthode d'examen des mobilités pour les prochaines CAP.

Réductions d'ancienneté applicables au 1^{er} janvier 2015

Il fallait trouver 22 agents à exclusion de la bonification ; l'administration a proposé d'appliquer les critères suivants :

- manière de servir (l'an dernier 2 IPEF remontés par les chefs de service...),
- IPEF au premier échelon (16),
- IPEF partis en disponibilité depuis le 1^{er} janvier 2015.

Abstention de la CFDT, suivie par les autres représentants du personnel, sur la proposition faite par l'administration (la même que l'an dernier apparemment), du fait qu'elle « pénalise » plutôt les jeunes alors qu'il y aurait moyen de faire autrement.

L'administration s'engage à proposer d'autres critères l'an prochain (IPEF détachés sur emplois fonctionnels proches du 7^e échelon ? car il y a 344 ICPEF au 6^e échelon pour n'en retenir que 16 ?).

Questions diverses

Diffusion de la liste papier des 63 postes offerts aux IPEF en sortie d'école, présentée hier soir aux élèves par les 2 secrétaires généraux du MEDDE et du MAAF.

Les fiches de poste seront également diffusées aux membres de la CAP à la demande des représentants du personnel.

Le chef de corps précise qu'un travail a été fait préalablement avec les élèves pour arriver à une meilleure adéquation ; de 92 postes l'an dernier, on passe à 63 proposés en 2015 (pour 46 sortants), mais de meilleur niveau dans l'ensemble, avec plus de postes de terrain (notamment au MAAF) et 12 sortants de l'école qui souhaitent partir en thèse.

M. Gomez, SG du MAAF, confirme la promesse faite aux élèves sortants de leur proposer jusqu'à 5 postes ouverts en collectivité territoriale ou en entreprises publiques.

A noter pour la prochaine CAP mobilité de mai-juin 2015 : vérifier que les 17 postes **vrais vacants** et « surnuméraires », qui ont été proposés dans cette liste des 63 postes aux sortants d'école, **seront bien remis à la mobilité de mai-juin** pour une prise de poste en septembre 2015.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Monique NOVAT VNF/DT Rhône-Saône04 72 56 59 02
monique.novat@vnf.fr

Nadou CADIC..... DPMA/SDAEP01 40 81 97 09
nadou.cadic@developpement-durable.gouv.fr